

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260713-2026_09_09-DE



DELIBERATION n° 2026-09-09

Nbre de Conseillers en exercice 15
Présents 10
Votants 11

**OBJET : ABROGATION DE LA
DELIBERATION DU N°2026-06-05
DU 11 MAI 2026**

**Pour : 11
Contre : 0**

L'an deux mil vingt-six, le treize juillet, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 juillet 2026

PRESENTS : COURJAUD Thierry ; DIDIER Dominique; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; ZOCCO Jonathan.

ABSENTS-EXCUSES : BOTTERO Aurélie ; CHASSIN Franck ; GENAIN Jean-Pierre ; LIMOUZIN Sandrine ; SOPENA Patrice ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Claudine HERAUD

Monsieur Jean-Pierre GENAIN a donné pouvoir à Monsieur JOYÉ Jean-François.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'abroger la délibération n° 2026-06-05 en date du 11 mai 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- abroge la délibération n° 2026-06-05 en date du 11 mai 2026;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 16/07/2026

Jean-François JOYÉ
Maire



Secrétaire de séance
Claudine HERAUD

Affiché le : **16 JUL. 2026**

Transmis au représentant de l'état : **16 JUL. 2026**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le



ID : 033-213301518-20260713-2026_09_09-DE

